



CODE DE VIE DE LA MAISON DES JEUNES UNIVERS JEUNESSE ARGENTEUIL

1. Les personnes admises dans la MDJ doivent avoir entre 11 et 17 ans. Une preuve d'âge peut être demandée en tout temps.
2. Une fiche d'inscription doit être remplie et signée par le parent pour la deuxième visite.
3. Respecter les intervenants/animateurs, les pairs, les équipements et le matériel disponible.
4. Garder l'endroit propre et utiliser les poubelles.
5. Porter des chaussures ou pantoufles à l'intérieur de la MDJ.
6. Il est interdit d'utiliser un vélo, un *skateboard*, des *rollers blade* ou autres objets roulants à l'intérieur de la MDJ.
7. Le « tirailage » n'est pas accepté sur les lieux de la MDJ.
8. Les contacts physiques ne sont pas acceptés sur les lieux de la MDJ.
9. Ne pas « quêter » (demander) de nourriture, cigarettes, ni d'argent aux autres jeunes et aux animateurs.
10. Tout vêtement véhiculant des messages ou tout autre élément mode faisant référence à la violence, au racisme, à l'intolérance, aux psychotropes (drogues) et à certains groupes d'appartenance sont interdits.
11. Seuls les responsables (intervenants/animateurs, conseil d'administration, jeunes désignés) ont accès à l'espace bureau.
12. Tous les fumeurs iront fumer leur cigarette à l'extérieur et les mégots doivent être jetés dans le cendrier prévu de la MDJ. Les fumeurs doivent fumer à au moins 9 mètres du bâtiment.
13. Les jeux d'argent sont interdits.
14. La MDJ n'est pas responsable du vol ou de la perte des objets personnels.
15. Il est strictement interdit de voler quelque chose appartenant à la MDJ, à un jeune ou un intervenant/animateur.
16. Les autorités policières seront avisées pour tout acte de vandalisme ou de vol.
17. La violence est les bagarres sont interdites et les personnes concernées seront expulsées selon les modalités prévues.
18. Il est interdit de consommer des boissons énergisantes à la MDJ.
19. Il est interdit de se présenter sur les lieux de la MDJ sous l'effet de drogues ou d'alcool.
20. Il est interdit d'avoir en sa possession à la MDJ de la drogue, de l'alcool ou des objets pouvant servir à la consommation de drogue ou d'alcool.
21. Il est strictement interdit de faire la vente et/ou l'échange de cigarettes, boissons alcooliques, drogues ou autres sur le terrain de la MDJ.

22. Aucune arme (couteau ou autre) ne sera tolérée sur le terrain et à l'intérieur de la MDJ. Toute personne en possession d'une arme se verra l'arme confisquée et sera passible d'une sanction.

RÈGLEMENTS AUX ORDINATEURS DE LA MAISON DES JEUNES

1. Il est interdit de déplacer le matériel.
2. Il est interdit d'installer des logiciels sur les ordinateurs.
3. Il est interdit de télécharger de la musique, des jeux ou des films.
4. Il est interdit de manger et/ou boire aux ordinateurs.



SIGNATURE DU PARENT

Je, _____, suis en accord avec les règles de vie d'Univers Jeunesse Argenteuil et j'accepte que mon enfant, _____, s'y conforme.

Signature : _____ **Date :** _____